

immiscer dans les affaires politiques du pays. Le second, aussi puissant que le premier, est causé par la politique des armes françaises, qui est contraire à la nôtre tant que le gouvernement n'aura pas changé lui-même le but élevé qu'il se proposait en prenant part à la Convention de Londres.

Nous interpellons ceux qui ont abusé de nos signatures, afin qu'ils nous en présentent les originaux; pour les préjudices que nous en pouvons souffrir, nous sommes décidés à les appeler devant les tribunaux de la République, et, en cas extrême, à élever nos plaintes jusqu'à notre gouvernement même. En attendant, nous nous adressons à M. le vice consul espagnol résidant à Orizaba, pour qu'il veuille bien exiger la réparation de ce fait évidemment faux, non seulement en ce qui nous concerne, mais encore à l'égard de quelques autres, soit parceque nous avons refusé de nous rendre à l'invitation qui nous avait été faite dans ce but, soit parceque d'autres n'étaient pas dans la ville, soit, enfin, parcequ'un autre se trouvait hors de la République.

Dédiés tous à notre travail personnel, depuis que nous sommes arrivés sur les côtes de ce pays infortuné, nous le considérons comme notre patrie adoptive; nous déplorons ses malheurs; nous avons été présents et peut-être nous continuerons à l'être, aux luttes des siens et des étrangers; mais nous n'avons jamais pris et nous ne prendons jamais aucune part à ses questions politiques. Pourquoi donc, au préjudice de nos personnes et de nos intérêts, un imposteur veut-il nous entraîner, en supplantant sottement nos signatures, sur un terrain qu'il nous est défendu de fouler?

Il est fort étonnant qu'à l'ombre d'un peuple aussi civilisé que la France, un homme public, comme l'est le secrétaire de la préfecture, qui a autorisé l'acte, certifie les signatures de personnes dont il ne connaît même pas le son de la voix. Il est plus étonnant et plus regrettable encore que le *Verdadero Eco de Europa* ait inauguré sa publication en imprimant des mensonges aussi énormes.

Veuillez, Messieurs les rédacteurs, donner place aux lignes qui précèdent dans les colonnes de votre estimable journal, dans l'assurance de la gratitude de vos dévoués serviteurs.—*Ramon Rodri-*

guez—H. Pastor.—Vicente Quijano.—Luis Valdecilla.—Pablo Bustio.—Cayetano G. de Quevedo.—Pour mon frère qui se trouve en Europe, M. Quintana.—Vicente Mantilla.

NUMERO XIX.

Protestation du corps municipal de Mexico contre la conduite du général Almonté.

Publique est la conduite de M. Juan N. Almonté pour renverser l'ordre et la forme de gouvernement que la nation a conquis à force de tant de sacrifices; public est également l'appui que les bayonnettes françaises prêtent à des machinations aussi infâmes.

Le Mexique et le gouvernement qui le dirige ont en confiance en leur cause; ils ont attendu que le tems les vengât des informations hostiles et injustes qui ont décidé trois puissances amies à se mêler à leurs dissensions civiles. La conduite prudente et généreuse de la nation a répondu à ces intentions. Les commissaires des nations alliées, convaincus de la véritable situation du pays, et de la bonne disposition du gouvernement pour faire droit aux plaintes qui s'appuieraient sur la justice, ont déposé leur attitude primitive, ont reconnu la souveraineté et l'indépendance de la nation, le gouvernement actuel, comme légitime et capable de la constituer définitivement, sans secours étranger, et ont offert de ne plus s'occuper que de présenter leurs griefs, dans la sphère de la politique, en ouvrant à cet effet, des conférences.

Les troupes qui ont envahi le territoire ont été traitées en amies; tout ressentiment antérieur disparaissant, on n'a plus professé que les sentiments humanitaires qui caractérisent si noblement le mexicain. On a abandonné les fortes positions qu'avait notre armée; on a donné des casernes commodes et salubres aux alliés, et lorsque tout se préparait pour le règlement des différens, par une inconséquence difficile à expliquer, les commissaires français ont rompu le lien qui les unissait aux anglais et aux espagnols, et ont méconnu les conventions de la Soledad, basées sur l'honneur de leurs na-

tions respectives. Ils n'ont pu alléguer, pour une conduite aussi étrange qu'inattendue, aucun prétexte juste, même en apparence, et ils se sont vus, par conséquent, obligés de recourir à la calomnie et aux injures.

La note par laquelle ils ont communiqué leur résolution a été dignement réfutée, mais elle contient des assertions tellement fausses, tellement injurieuses pour notre patrie,—celle, entr'autres, que le régime actuel n'est pas conforme à la volonté nationale et que cette dernière est, au contraire, étouffée par une minorité oppressive et violente,—que le silence des populations pourrait être interprété comme un assentiment à une pareille allégation. *L'ayuntamiento* de la capitale, qui a la conscience du contraire, par les faits qui se sont produits sous les yeux du monde entier, notamment dans les trois dernières années où la réaction, maîtresse des armes, a lutté sans trêve contre le peuple qui, enfin a triomphé et a établi l'ordre constitutionnel actuel, ne peut s'empêcher de protester solennellement contre de semblables assertions.

Il proteste, en même tems, contre la conduite de M. Juan N. Almonte et des mexicains qui l'accompagnent, et il ne craint pas d'assurer, au nom du peuple qu'il s'honore de représenter, que le Mexique défendra toujours et à tout prix son indépendance et sa souveraineté; que sa volonté est d'être régi par le système républicain fédéral; qu'il reconnaît, comme légitime, le gouvernement actuel, et qu'il a la confiance que, de même que ses efforts pour acquérir d'aussi grands biens ont été couronnés par la Providence, de même le seront ceux qu'il fera pour les affirmer.

Telle est l'expression sincère que *l'ayuntamiento* adresse au premier magistrat de la République, en témoignage de sa loyauté.

Salon des commissions de *l'ayuntamiento* de Mexico, 22 avril 1862.
—A. del Rio.—José de la Luz Moreno.—J. M. Cervantez Ozta.
J. M. Godoy.—E. de Cañas.—A. Labat.—A. Suarez.—José Visabilbaso.—José María Arango.—Valente Mejía.—F. Diaz.—C. F. de Garay.—G. Barreda.—Antonio Martinez de Castro, 1er. syndic.—Felipe Perez Soto, 2ème. syndic.—J. de J. Diaz Covarrubias.—Pour le citoyen secrétaire, L. Rosales, oficial mayor.

NUMERO XX.

PROCLAMATION DU MEME CORPS MUNICIPAL.

L'ayuntamiento de Mexico au peuple de sa municipalité.

Concitoyens !

L'heure suprême a sonné pour la République mexicaine. Les premiers coups de feu ont été tirés entre l'armée nationale et celle des envahisseurs, et ces derniers ont versé la sang de nos frères, après que les commissaires de la France nous ont fait des protestations mensongères de sympathie et d'amitié et nous ont assurés qu'il n'aspiraient qu'à rétablir l'ordre dans notre pays et à y consolider l'empire de la loi pour le bien et seulement pour le bien des mexicains.

Protestations fausses en vérité, qui n'ont pour but que d'endormir votre patriotisme et d'halluciner quelques hommes crédules, pour s'en faire autant d'auxiliaires dans l'œuvre coupable qui tend à nous enlever l'Indépendance et la Liberté. Ne les croyez pas; non, compatriotes, et voyez bien que sous cet olivier de paix qu'ils vous offrent est caché le poignard qu'ils veulent, avec préméditation, plonger dans le sein de la Patrie.

Et la laisserez-vous abandonnée à ses ennemis? Vous résignerez-vous à jouir de la paix ignominieuse de l'esclavage, la seule que puisse produire l'intervention armée d'une puissance étrangère? Tremblerez-vous devant une mort glorieuse, quand vous l'avez vue face à face, dans mille combats, en luttant pour la liberté? Dieu est témoin que non!

Préparez-vous donc à la guerre, à une guerre sanglante, mais juste et sainte; à défendre, pied à pied, vos champs, vos chemins, vos vil-

les, vos foyers; et ne doutez pas que la victoire ne couronne enfin vos fronts, si vous suivez le noble exemple que vous ont laissé vos pères, par la conquête de l'Indépendance; si vous avez la foi vive qu'ils ont eue, leur abnégation, leur constance et leur patriotisme.

Vous allez lutter contre un ennemi vaillant, orgueilleux et aguerri; mais qu'importe cela au soldat républicain qui défend ses foyers, sa famille? qu'importe cela à celui qui combat pour sauver ses enfants d'une servitude honteuse, pour ne pas les voir, proscrits ou errants dans leur propre patrie?

Volez, donc, à prendre les armes, mexicains; préparez-vous au combat sans tarder, car le danger est grand et imminent; combattez en bons patriotes, sans trêve ni repos, jusqu'à ce que vous ayez chassé, de la République, ses ennemis qui profanent son sol sacré; et faites voir, par des actes héroïques, qu'au lieu d'un peuple d'esclaves abjects dont les envahisseurs ont rêvé la domination, il y a ici une République indépendante et souveraine, digne de figurer entre les nations libres.

Que les revers ne vous abattent pas; ne faiblissez pas dans l'adversité; puisez-y, au contraire, une nouvelle ardeur et un nouvel élan, et vous arriverez à voir votre patrie libre et respectée de ceux-là mêmes qui l'insultent et la méprisent aujourd'hui.

Soyez magnanimes dans le malheur, et généreux et cléments avec les vaincus; ne vous souillez pas en insultant les étrangers pacifiques qui ont des droits à votre respect, parcequ'ils sont sous votre protection et sous votre égide; oubliez les erreurs de vos frères et les égaremens d'opinions, et ne soyez inexorables qu'avec les traîtres.

Groupez-vous autour du gouvernement national, en lui offrant vos personnes et vos biens, et jurez, sur l'autel de la Patrie, de mourir, s'il le faut, pour la défense de son indépendance et de sa liberté.

Salon des séances de l'*ayuntamiento* de Mexico, 22 avril 1862.—*Agustín del Río*.—*José María Cervantes Ozta*.—*José de la Luz Moreno*.—*José María Godoy*.—*Eduardo Cañas*.—*José María Visabilbaso*.—*Atfonso Labat*.—*Francisco Díaz Covarrubias*.—

Francisco Garay.—*Antonio Suarez Teruel*.—*José de Jesús Díaz Covarrubias*.—*José María Arango*.—*Valente Mejía*.—*Gabino Barrada*.—*Antonio Martínez de Castro*, 1er. syndic.—*Felipe Pérez Soto*, 2ème. syndic.—Pour le citoyen secrétaire, *Ladislao Rosales*, oficial mayor.

NUMERO XXI.

Adresse des français de Puebla au gouverneur de cet Etat pour le remercier des soins prodigués à nos compatriotes blessés dans l'affaire du 5 mai 1862.

“ Puebla 9 mai 1862.

“ Excellence :

Les soussignés, témoins de toutes les délicates attentions dont les prisonniers français, et surtout les blessés, sont journellement l'objet, remplissent un devoir sacré en témoignant publiquement à V. E. combien une conduite aussi noble et aussi généreuse de la part du gouvernement envers ceux de nos compatriotes que les hasards de la guerre ont fait tomber prisonniers ou qui ont été blessés, a profondément touché notre cœur. Autorisés par une faveur spéciale de V. E. à visiter et à secourir nos malheureux compatriotes, nous nous faisons les interprètes de leurs sentimens de reconnaissance, pour les soins empressés dont ils sont l'objet.

Que V. E. veuille accepter, au nom de nous tous, l'expression de notre gratitude. Nous prions en même temps MM. les médecins, élèves et officiers de l'armée qui visitent chaque jour nos blessés et leur prodiguent les preuves d'une véritable sympathie, d'accepter aussi ce témoignage de notre reconnaissance.

Nous réitérons à V. E. l'assurance de la considération et du respect avec les quels nous sommes ses dévoués serviteurs. Signé.—*Victor Neron*.—*Auguste Binoche*.—*E. Eugène Lafenêtre*.—*Camille Cupier*.—*E. Lamarque*.—*L. Negrié*.—*Bernard Abadie*.—

Charles Relang.—Louis Toussaint.—Emile Raymon.—Emile Robert.—Paul Clairin.—Simon Béguerisse.—G. Peters.—René Valadié.—Adrien Valadié.—E. Larre.—Jean Terraud.—Alfred Leroux.—Emile Diech.—E. Naude.—Joseph S. Villaret.—Imbert.—F. Béguerisse.—J. F. Pioger.—Pierre Béguerisse.—R. M. Valadié.

A son Excellence M. le général Tapia, gouverneur et commandant général de l'Etat.

NUMERO XXII.

RÉPONSE DE M. LE GOUVERNEUR DE PUEBLA.

Gouvernement et commandance militaire de l'Etat de Puebla.

Le gouvernement interprète des sentimens des habitans de l'Etat de Puebla, et parfaitement convaincu que le reste de la nation est animé des mêmes sentimens, a reçu avec la plus vive satisfaction la manifestation que vous, Monsieur, et les autres citoyens français qui résident dans cette ville, avez bien voulu lui adresser au sujet des soldats de l'armée française qui ont été blessés, ou qui sont tombés prisonniers le 5 du courant lors de l'attaque des hauteurs de Loreto et de Guadalupe. Cette manifestation prouve à la face du monde civilisé, que même dans les circonstances actuelles, et lors qu'il se voit obligé de repousser une agression que rien ne justifie, le Mexique n'a pas perdu ses sympathies pour la nation française, et qu'il déplore au contraire l'erreur de ses ennemis gratuits qui ont contraint la République à défendre par les armes son indépendance et son honneur.

Je profite de cette occasion, pour prier Monsieur le consul de France, ainsi que les autres citoyens français qui ont signé la manifestation qui est l'objet de cette réponse, d'accepter l'assurance de ma considération et de mon estime.

Liberté et Réforme. Puebla 9 mai 1862.

Signé, *Santiago* TAPIA.

A Monsieur le consul de France, Victor Néron.

NUMERO XXIII.

FANATISME DU CLERGÉ DE PUEBLA DANS LA MEME CIRCONSTANCE.

Un grand nombre de soldats mexicains avaient été blessés au combat de Puebla, lorsque l'armée française attaqua la hauteur de Guadalupe et ils avaient été transportés aux hôpitaux de la ville. M. l'abbé V. Guevara, aumônier de l'armée, se dirigeait vers un de ces hôpitaux pour y administrer les sacremens, quand par hasard le gouverneur de la mitre, c'est à dire le prêtre qui en l'absence de l'évêque en remplit les fonctions, se trouva sur son passage. Il s'informa des intentions de M. l'abbé Guevara, et déclara à celui-ci que les français étant les *alliés du clergé*, tous ceux qui les attaqueraient étaient par ce seul fait déclarés *hors du giron de l'église*; et qu'en conséquence il eut à s'abstenir de leur porter secours et à se retirer. Ce fait est tellement horrible, tellement atroce, tellement contraire aux préceptes de l'Evangile, qu'un grand nombre de nos lecteurs, le plus grand nombre peut-être, nous en sommes certain d'avance, ne voudra pas nous croire sur parole.

Voici, comme preuve de ce que nous venons d'avancer, la communication que M. l'abbé Guevara a adressée à ce sujet à M. le gouverneur de Puebla.

“ Citoyen gouverneur:

“ Le prêtre soussigné porte à votre connoissance que se dirigeant vers l'hôpital, il a été rencontré par M. le gouverneur de la mitre qui l'a arrêté pour le prévenir qu'il eut à s'abstenir d'administrer les secours spirituels aux moribonds parce que les confessions que ceux-ci feraient *n'avaient aucune valeur*.—Le soussigné toujours disposé à servir son pays, surtout quand une guerre étrangère le menace, désirerait qu'on fit disparaître cette difficulté qui le met dans l'impossibilité d'exercer son ministère auprès des soldats mexicains, et c'est

pour cela qu'il vous prie de prendre les mesures que vous croirez convenables à cet effet.

Puebla, 10 mai 1862.

“ Signé, Vicente GUEVARA.”

NUMERO XXIV.

RÉPONSE DE M. LE GOUVERNEUR DE PUEBLA.

Gouvernement et commandance militaire de l'État de Puebla.

Le chef de cette État a pris connaissance de la communication que vous lui avez adressée en date d'hier ; dans le quelle vous lui faites savoir que M. le gouverneur de la mitre de ce diocèse vous avait prévenu d'avoir à vous abstenir de porter secours aux soldats qui se trouvent dans les hôpitaux. En réponse, M. le gouverneur de l'État me charge de vous dire, que vous pouvez continuer à exercer votre ministère comme aumonier nommé de l'armée, si toutefois le témoignage de votre conscience ne s'y oppose pas ou vous y engage.

Liberté et Réforme.—Puebla, 11 mai 1862.

Signé, Joaquín TELLES, secrétaire.

A M. l'abbé Vicente Guevara.

NUMERO XXV.

INTERVENTION FRANÇAISE A CAMPECHE.

Monsieur le gouverneur:

“ J'ai l'honneur de vous informer que par suite de la déclaration d'hostilité que vous avez faite à la France, dans la personne de M. le

commandant de la canonnière la *Grenade*, je m'opposerai, dès aujourd'hui, à toute communication entre le port de Campêche et les autres ports du littoral du Mexique.

“ *Cet état de choses ne cessera que quand l'autorité de M. le général Almonté aura été reconnue solennellement à Campêche, et quand j'aurai reçu un engagement formel que la dite ville de Campêche ne fera aucune tentative hostile contre la ville de la Laguna de Terminos ou tout autre point qui reconnaitra l'autorité du général Almonté.*”

“ Veuillez recevoir, Monsieur le gouverneur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

“ Le lieutenant de Vaisseau commandant de l'*Eclair*.

“ Signé, ROYER.

“ A Monsieur le gouverneur de l'État de Campêche.

NUMERO XXVI.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DE CAMPECHE¹.

Gouvernement de l'État de Campêche.

A M. le commandant de l'*Eclair*.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication d'hier qui ne m'a été remise qu'en ce moment, et comme j'ai appris que pour vous assurer d'une réponse vous reteniez prisonnier à votre bord un frère du porteur, citoyen mexicain, je m'empresse de vous l'adresser, afin de délivrer mon concitoyen de l'arrestation dont il est victime. Je vous prie, au nom de l'humanité, de traiter les mexicains avec modération, quand il ne vous offenseront pas.

¹ Voir page 404.

“ Vous me dites que l'objet de votre arrivée dans ce port, est de nous empêcher tout commerce et trafic avec les autres ports de la République. Je me contenterai de vous répondre que vous nous êtes supérieur en mer, grâce au bâtiment que vous commandez, que vous pouvez faire usage de cette force, et que nous nous résignerons ici à souffrir les conséquences de vos actes.

“ Vous m'assurez de plus que cet état de choses durera jusqu'à ce que nous proclamions solennellement l'autorité de celui que vous nommez le général Almonté.

“ La première idée qui me vient pour répondre à cette déclaration, c'est que la force n'est pas le droit, et que si cette proclamation se fait en vertu de la violence que vous exercez, elle ne fera honneur ni à votre général Almonté, ni au pays, ni à la France qui y aide au moyen de ses troupes et de ses bâtimens de guerre.

“ La seconde, c'est que si les habitans de Campêche cédaient à votre intimation, ils se couvriraient de honte devant le monde entier. J'ai des données sûres pour vous dire que M. Hocquart, commandant de la Grenade, qui soutient le même parti à Laguna de Terminos, a été le premier à mépriser comme ils le méritent, les quelques misérables traîtres qui, sur ce point, ont proclamé Almonté ; et pour vous parler avec franchise, Monsieur le commandant, je vous dirai, que M. Hocquart a grandement raison.

“ En ma qualité de gouverneur constitutionnel de l'Etat, je suis responsable de son honneur et de sa félicité, et vous ne devez pas trouver étrange que j'aie voulu empêcher qu'il ne se souillât par un pronunciamiento en faveur d'Almonté à la Laguna de Terminos. Vous ne devez pas non plus trouver étonnant que je fasse mon possible pour que ce port rentre dans le régime de la légalité, afin de lui éviter les maux qu'il pourrait souffrir à cause de sa défection.

“ Si je n'ai pu réussir à empêcher sa défection, ce fut parce que le vapeur de guerre français la Grenade s'interposa entre nous ; et l'acte fut consommé. J'en appelle, M. le commandant, au témoignage de tous les étrangers, y compris les français qui résident sur ce point afin qu'ils disent s'il n'est pas vrai que les quelques individus qui se

sont rendus coupables de ce crime, ne sont pas les mêmes hommes dont la conduite criminelle avait déjà, dans le passé attiré sur cette population des malheurs sérieux. La France est responsable des calamités qui peuvent subvenir à la Laguna.

“ Recevez, Monsieur le commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

“ Liberté et Réforme. Campêche le 18 mai 1862.

“ Signé, P. Garcia.—S. Martinez, secrétaire.

“ A Monsieur le commandant du vapeur français l'*Eclair*.”

NUMERO XXVII.

PREMIER DÉCRET D'ALMONTÉ.

D. Juan N. Almonté, général de division et chef suprême intérimaire de la nation mexicaine, savoir faisons à tous les habitans que :

Comme il est notoire que le numéraire manque dans cette ville (Orizaba), et même dans le département, à cause de la paralisation du commerce, du manque de conduite depuis plus d'une année et du défaut de communication provenant des lois tyranniques et barbares dictées par le prétendu gouvernement constitutionnel ; comme il est également notoire que cette absence de numéraire paralyse toutes les opérations mercantiles, et cause de graves préjudices aux habitans, particulièrement à l'armée et à la classe pauvre ; le gouvernement suprême désirant remédier à cette [nécessité, et usant des pouvoirs illimités dont je suis investi, en vertu du plan politique proclamé à Cordova, j'ai décrété et sanctionné la mesure suivante :

Loi pour l'émission de cinq cent mille piastres de Billets Nationaux.

Art. 1^{er} Il sera émis sept cent soixante mille Billets Nationaux formant ensemble une valeur de cinq cent mille piastres. Entre ces

Billets, on en émettra soixante mille, d'une valeur chacun de cinq piastres: cent mille de une piastre: deux cent mille de deux réaux chacun et quatre cent mille de un real. Le ministère des finances en donnera le modèle.

Art. 2^o Les *Billets Nationaux*, signés par le sous-secrétaire des finances et par le commissaire général de l'armée; circuleront dans toute la République ¹ comme monnaie courante, pour la valeur que chacun d'eux représente.

Art. 3^o La réception des *Billets Nationaux* est obligatoire dans tous les paiements que le gouvernement ou les particuliers auront à faire dans tous les achats ou transactions commerciales, et cela, sans que l'on puisse admettre d'exception basée sur des stipulations contraires.

Art. 4^o Ceux qui recevront en paiement des *Billets Nationaux* dont la valeur excèdera de un à sept réaux celle de la marchandise qu'ils auront vendue, seront obligés à remettre l'excédant au porteur du billet, soit en Billets inférieurs, soit en argent, soit en cuivre ².

Art. 5^o Ceux qui se refuseront à recevoir en paiement les *Billets Nationaux* ou à remettre les fractions dont parle l'article antérieur, perdront leur droit à recouvrer la somme qui leur est due, ou la fraction qui leur revient sur l'échange du Billet.

Art. 6^o Ceux qui se refuseraient à vendre pour ne pas recevoir en paiement les *Billets Nationaux* ou qui cacheraient, dans le même but, les objets qui pourraient être mis en vente, ou encore en augmenteraient la valeur dans le cas où ils devraient être payés en Billets, perdront par ce seul fait, en faveur de l'acheteur, l'effet ou les effets dont il est question, et seront passibles, en outre, d'une amende du double de la valeur de l'objet dont il s'agit, applicable un tiers au dé-

¹ La présidence de M. Almonté se limitait alors (premier juin) et se limite encore aujourd'hui (septembre) à la route de Veracruz à Orizaba; un cordon de trente lieues environ, et encore on ne peut pas envoyer une lettre de l'un à l'autre point sans la faire escorter par 500 hommes au moins.

² Nouvelle manière de pousser à la consommation de ce papier.

nonciateur et les deux autres aux fonds municipaux du lieu où se commettront les délits.

Art. 7^o Les *Billets Nationaux* seront admis pour la valeur qu'ils représentent dans tous les bureaux des receveurs des contributions de la République, pour la moitié des droits et contributions que les porteurs auront à payer; et ils devront faire le paiement de l'autre moitié en monnaie courante d'or, d'argent ou de cuivre.

Art. 8^o L'employé qui se refuserait à recevoir le paiement des dites contributions ainsi que le dispose l'article antérieur, sera destitué sans préjudice des peines encourues pour la responsabilité.

Art. 9^o Aussitôt que les motifs qui ont causé la création et l'émission des *Billets Nationaux* auront cessé, le gouvernement décrètera le moyen et le temps nécessaire à leur désamortissement.

Donné à Orizaba, le 1^{er} juin 1862.

Signé, Juan N. ALMONTÉ.

Au sous secrétaire des finances D. Desiderio de Samaniego ¹.

NUMERO XXVIII.

DEUXIEME DÉCRET D'ALMONTÉ.

Don Juan N. Almonté, général de division, chef suprême intèrimaire de la nation mexicaine, à tous ses habitants, je fais savoir que,

En vertu des amples facultés dont je me trouve investi par le plan proclamé à Cordova, j'ai jugé convenable de décréter et je décrète la loi suivante.

¹ Nous donnerons plus bas les protestations dont ce décret a été suivi à Veracruz et la réponse du ministre anglais, M. Wyke, au consul de cette ville.